

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Dans la séance des Cortès du 19 juin, M. Rubio, républicain, propose de déclarer que la Chambre a vu avec déplaisir l'arrivée du duc de Montpensier en Espagne.

La Chambre déclare, par 91 voix contre 67, qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur cette proposition.

Prim présente le ministère; puis le maréchal dit que le gouvernement respectera et fera respecter la constitution, et il adjure les républicains d'aller doucement, car c'est la seule manière d'arriver à la réalisation de leurs vœux. Le duc de Montpensier a prêté serment à la constitution comme capitaine général; il peut donc résider en Espagne. Personne n'imposera un roi aux Cortès qui l'éliront.

Le rapport de la commission du budget conclut au rejet de la proposition Capdebon, tendant à établir un impôt de 33 pour 100 sur les coupons de rente, et se prononce en faveur de la proposition du ministre des finances relative à une taxe de cinq pour cent qui porterait seulement sur les coupons de dette intérieure.

On télégraphie de New-York, le 18 juin :

Les membres de la junte de Cuba ont été arrêtés, puis relâchés, moyennant une caution de 5,000 dollars et l'engagement de comparaître devant le tribunal, plus une autre caution de 2,500 dollars et l'engagement d'observer désormais la paix avec Cuba.

Dans la séance du 19, la Chambre des lords a autorisé, par 179 voix contre 146, la seconde

lecture du bill relatif à l'Eglise d'Irlande, donnant au gouvernement une majorité de 33 voix. Il n'a pas fallu moins de quatre séances orageuses pour clore des débats extrêmement animés et dans lesquels se sont produites les opinions les plus diverses.

Le comte John Russell s'est plu à constater que la population irlandaise était aux trois quarts catholique, et il a ajouté que ce fait seul suffisait pour démontrer la nécessité du bill.

On mande d'Athènes, le 17 juin :

Le roi a ouvert aujourd'hui la session des chambres helléniques.

Le discours du trône énumère les raisons qui ont motivé la dissolution de l'ancienne chambre. Il annonce la présentation de divers projets de loi concernant notamment la responsabilité ministérielle, la réorganisation de l'instruction publique et de l'administration de la justice et l'abolition du cours forcé du papier-monnaie.

Le discours conclut en annonçant la prochaine mise à exécution de divers projets de travaux publics au nombre desquels est compris le percement de l'isthme de Corinthe.

Un télégramme de Rome, du 18 juin, annonce que les relations de la cour de Rome avec le gouvernement espagnol continuent d'être cordiales. On apprend de Madrid que le gouvernement espagnol a chargé le nonce de transmettre ses félicitations à Pie IX, à l'occasion de l'anniversaire de son élection, avec 6,000 piastres à titre d'a-compte sur les arrérages de la contribution annuelle de 10,000

piastres que l'Espagne doit payer pour l'entretien de la basilique du Vatican.

Le *Moniteur universel* a reçu de Milan, le 18 juin, une dépêche ainsi conçue :

Une démonstration considérable a eu lieu à Turin.

Les troupes sont intervenues; la fusillade a été heureusement inoffensive.

On a opéré un certain nombre d'arrestations, parmi lesquelles figure celle du major garibaldien Chiesa.

## COLLISION DE LA RICAMARIE.

M. le général comte de Palikao, commandant le 4<sup>e</sup> corps d'armée, qui s'était rendu à Saint-Etienne le 17 juin, a fait connaître au ministre de la guerre qu'il avait trouvé, entre Rive-de-Gier et Saint-Etienne, les populations dans un calme complet.

Voici, du reste, comment les faits qui ont amené la regrettable collision du 16 se sont passés, d'après le rapport officiel du capitaine qui commandait le détachement du 4<sup>e</sup> de ligne. On verra, dit le *Journal officiel*, à qui nous empruntons ce document, que cet officier a fait preuve, dans les circonstances difficiles où il s'est trouvé placé, d'autant de modération que d'énergie :

« Vers huit heures du matin, au moment où des ouvriers appartenant à l'usine de M. Dorian chargeaient pour ce dernier du charbon au puits de l'Ondaine, une bande d'environ soixante individus pénétra dans le chantier pour empêcher le chargement.

« Les ouvriers de M. Dorian, intimidés par cette manifestation, abandonnèrent leur travail

et refusèrent de le reprendre, malgré l'assurance d'une protection efficace qui leur fut donnée par le commandant des troupes qui occupaient les mines de Montrambert, où se trouve le puits de l'Ondaine.

« A dix heures et demie, une autre bande, plus forte que la première, et composée en grande partie des mêmes individus; revint de Ricamarie et se dirigea de nouveau sur les bureaux de la direction, où elle forma bientôt un attroupement considérable.

« Le capitaine fut alors obligé, pour dissiper ce rassemblement, de s'avancer avec deux des sections établies dans les écuries de la direction, et repoussa la foule jusqu'au delà du puits de l'Ondaine, d'où elle ne se retira qu'au bout de quelque temps, et après avoir lancé force menaces et injures contre la troupe.

« Enfin, vers deux heures, au moment où les trois compagnies du 4<sup>e</sup> de ligne étaient relevées par un détachement du 17<sup>e</sup>, on vit s'avancer une troisième bande de perturbateurs. Ils étaient environ une centaine, venant toujours de Ricamarie, et l'on reconnaissait parmi eux presque tous les meneurs des groupes précédents.

« Le capitaine, sentant la nécessité d'arrêter de semblables manifestations, fit disposer ses troupes de manière à envelopper les plus mutins et réussit à s'emparer d'une quarantaine d'entre eux.

« Il fit alors placer ces prisonniers au centre de sa troupe et se mit en marche vers Saint-Etienne par la route de la Béraudière, afin d'éviter de traverser le village de Ricamarie, où de nombreux attroupements lui avaient été signalés.

## FABRICATION.

## LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVARY.

(Suite.)

Au matin il se leva.

Armelle, agenouillée devant son lit, priait.

De ses petites mains, elle avait lissé la couverture piquée, travail de patience de sa mère. Le feu flambait. Trois pommes de terre qu'elle avait ramassées dans un coin étaient pelées et mises dans l'eau, afin de les empêcher de noircir. Il y avait un peu de beurre rance dans un débris d'assiette; deux écuelles d'étain, deux cuillers de bois sur la table, et deux chaises en face l'une de l'autre.

Le coupeur de paille sentit un rafraîchissement lui passer sur le front et descendre jusqu'à son cœur.

La petite fille le regardait de côté, effrayée en secret, tremblant de montrer qu'elle avait peur et d'irriter de nouveau son père.

« Je fais la soupe », dit-elle.

Armelle rangeait, soufflait le feu, essayait les meubles, sérieuse, empressée, pâle, retenant ses larmes et

songeant à la bonne Chantefleur qu'elle ne voyait plus et qu'elle n'entendait plus lui parler de sa mère.

C'était un des grands bonheurs d'Armelle d'entendre parler d'Annette.

Un jour, Chantefleur lui mit au cou un chapelet :

« Ta mère le récitait tous les jours », lui dit-elle.

A partir de ce moment, Armelle ne manqua jamais d'ôter chaque jour le chapelet de son cou et de réciter comme sa mère les douces et suaves salutations du rosaire.

Elle enlevait de la lisière des champs des touffes de marguerites qu'elle plantait sur sa tombe. Elle y portait des fleurs de lait et les premières violettes des bois. Un jour un enfant du village lui fit cadeau d'un nid, dans lequel criaient des oisillons à peine couverts de duvet. Elle plaça le nid dans les branches ligneuses d'un rosier sauvage qui avait grandi sur la fosse d'Annette.

« Je suis bonne pour vous, dit-elle aux oiselets, mais vous chanterez pour ma mère. »

Et quand le dimanche, au sortir de l'église, elle s'agenouillait avec Chantefleur dans ce coin isolé, sacré pour elle, et qu'une chanson d'oiseau s'élevait du creux d'un buisson :

« Ce sont les petits musiciens du bon Dieu qui réjouissent ma mère ! » disait Armelle.

Le jour où l'enfant fut emmenée de l'hospitallerie maison de la Chantefleur, elle avait un trousseau complet, rangé, soigné. La brave femme s'était habituée à la regarder comme sa fille. Peu à peu, les jupes devinrent des guenilles, les bas des loques; les bonnets trop petits laissaient échapper les mèches rebelles des cheveux; les corsages trop étroits craquaient; faute de souliers, Armelle courait pieds nus.

Le coupeur de paille avait repris ses anciennes habitudes. Machecoul rouvrait un crédit et agrandissait son ardoise. Au lieu d'Annette, il y avait un enfant dans la maison.

Un être faible, triste, peureux, une créature pâle, misérable; mal peignée, peu vêtue, parlant bas, tremblant la nuit dans la crainte de rencontrer son père.

Elle savait peu de choses : Daniel ne voulait point qu'elle allât à l'école. C'est à grand-peine si elle parvenait à coudre une pièce à ses pauvres hardes.

Elle mendiait plutôt qu'elle ne gagnait son pain.

Ce n'était pas faute d'aimer le travail, mais faute d'en trouver.

Un soir, elle avait dix ans alors, Daniel rentra en chantant.

Il avait au bras une femme au visage enflammé, coiffée de travers, portant au corsage un bouquet de fleurs

artificielles.

« Il la fit entrer dans la salle, lui donna une chaise, et dit :

« Voici la maison ! »

Puis, apercevant Armelle qui s'était réfugiée derrière la porte, il l'entraîna en face de l'étrangère :

« Et voici l'enfant ! ajouta-t-il.

— Elle est laide ! dit l'horrible créature.

— Tu vois bien cette femme, dit Daniel à sa fille en lui montrant celle qu'il amenait sous le toit de la maison où Annette était tombée, c'est ta mère, et tu l'appelleras : « Maman. »

— Ma mère est morte ! dit Armelle d'une voix grave.

— Ce sera ta seconde mère.

— Ma seconde mère est la Chantefleur.

— Et ma femme, qu'est-elle donc ?

— Votre femme ! répéta Armelle stupéfaite, votre femme, c'est Annette Lebat qui dort dans le cimetière.

— C'est une idiote que cette enfant, dit la créature devant qui Armelle s'était dressée.

— Non, la Gervaise, ce n'est pas une idiote...

— Mon père, reprit l'enfant, puisque vous avez quelqu'un pour faire votre soupe, vous n'avez plus besoin de moi.

— Je ne te chasse pas ! dit le coupeur de paille.

» Mais, malgré cette précaution, le bruit des arrestations parvint immédiatement au village, et le détachement du 4<sup>e</sup> de ligne fut bientôt entouré par une foule de 5 à 600 personnes, à l'attitude menaçante, qui réclamait les prisonniers. Cette foule allait grossissant de minute en minute et de tous côtés en sortaient des cris et des imprécations; on voyait au premier rang une vingtaine de femmes dont les clameurs forcenées et les gestes violents augmentaient l'exaltation de la masse.

» Au moment où la troupe allait s'engager dans un chemin creux, bordé de chaque côté par des talus de 4 mètres de hauteur, le capitaine, se voyant complètement dominé et menacé par les mutins, dont le nombre était alors de 800 au moins, fit accélérer le pas dans l'espoir d'éviter une collision en sortant promptement de ce défilé; mais une partie des émeutiers, descendant sur la route, parvint à retarder la marche de la petite colonne, qui se trouvait ainsi entourée et cernée de tous côtés, et les bandes qui couronnaient les talus se précipitaient sur les flancs pour délivrer les prisonniers. A la faveur du tumulte, une dizaine de ceux-ci parvinrent à s'échapper.

» Parmi les cris séditieux poussés par les meneurs, on entendait distinctement les paroles suivantes: « Avancez, avancez, ils n'ont que des cartouches à blanc! »

» Comme la section qui fermait la marche cherchait à ressaisir les prisonniers qui s'échappaient, elle fut assaillie par une grêle de pierres, à laquelle se mêlèrent des coups de pistolet.

» La tête de la colonne était alors à quelques pas d'un viaduc jeté sur la route et occupé par une grande quantité d'individus armés de pierres énormes qu'ils étaient prêts à jeter sur les soldats. Une des pierres fut en effet lancée à un des hommes du premier rang, qu'elle atteignit fortement à la tête.

» C'est alors que plusieurs soldats exaspérés, poussés par un sentiment de légitime défense et voyant accablés par le nombre, déchargèrent leurs armes sur les agresseurs. La foule effrayée se dispersa en un clin d'œil. Le capitaine fit cesser le feu par une sonnerie, et la colonne reprit en bon ordre sa marche sur Saint-Etienne sans rencontrer de nouveaux obstacles.

» En arrivant, les 33 émeutiers arrêtés furent conduits à la prison de ville.

» Dans cette regrettable collision, le détachement du 4<sup>e</sup> de ligne a eu quatorze blessés, savoir: trois par des balles ou des chevrotines, et onze, dont un officier, par des pierres; quinze soldats ont eu leurs armes faussées ou leurs effets déchirés, soit par des balles, soit par des pierres.

» On a relevé sur le terrain dix cadavres, neuf hommes, et une femme. Il y a de plus un certain nombre de blessés, parmi lesquels un homme, une femme et un enfant ont succombé

à l'hôpital de la Ricamarie, où ils avaient été transportés.

» Les morts ont été également transportés à l'hôpital de Ricamarie par les soins de la troupe.

» Le général comte de Palikao a pu rentrer à Lyon dans la soirée du 17, après avoir pris, de concert avec les autorités civiles, les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité à Saint-Etienne et dans le bassin de la Loire. Il rend compte que tout le monde, même les ouvriers, s'accordent à rendre justice à la modération et à la bonne attitude des troupes, dont l'effectif, s'élevant à soixante compagnies d'infanterie et un escadron de dragons, est maintenant plus que suffisant pour rassurer les populations, et en particulier les propriétaires des puits menacés.

» Ce matin a été faite à la Ricamarie l'inhumation des morts au milieu d'une grande affluence. Les corps ont été portés au cimetière par des hommes attachés au service des pompes funèbres de Saint-Etienne. Cette triste cérémonie n'a donné lieu à aucune manifestation et la tranquillité publique n'a pas été troublée.

Le *Mémorial de la Loire* nous donne de nouveaux renseignements sur cette grève qui a amené la déplorable collision de la Ricamarie.

Les pourparlers restent suspendus entre les directeurs des compagnies et les ouvriers, mais on n'a signalé le 18 aucun désordre dans les bassins de Saint-Etienne et du Gier.

L'inhumation des victimes devait avoir lieu samedi matin, à neuf heures.

Au moment de la levée des corps, personne, dans la population des mineurs, n'a voulu prêter assistance à l'autorité. On est resté plus d'une heure à chercher des hommes de bonne volonté, mais vainement.

M. le commissaire de police de Chambon est parti en toute hâte, pour venir rendre compte de la situation à qui de droit, à Saint-Etienne, et l'on a immédiatement expédié sur la Ricamarie des civières, une voiture des pompes funèbres et une vingtaine d'employés de cette administration.

Plus de 4.000 ouvriers mineurs sont concentrés à la Ricamarie. La ville est occupée par des forces militaires imposantes.

Nous trouvons dans le *Mémorial de la Loire* du 17 les renseignements suivants:

» Les questions relatives à la grève des mineurs ont été hier l'objet de négociations entre les directeurs et les ouvriers. On est enfin sorti de la situation expectante des jours précédents, et des progrès sérieux vers une solution si désirable pour tous ont été accomplis.

» La plupart des journaux de Paris annoncent que M. Charvet, maire de Saint-Etienne, a donné sa démission. Nous sommes en mesure

d'affirmer que M. Charvet reste à la tête de l'administration municipale.

» Sur tous les points du bassin de Saint-Etienne et du Gier, le calme matériel se maintient.

L'inhumation des victimes de la collision du Brûlé n'a eu lieu qu'à midi.

La population des mineurs de la Ricamarie, qui s'était refusée absolument, jusqu'à cette heure, à enlever les cercueils, s'y est enfin décidée à l'approche du service des pompes funèbres qui arrivait de Saint-Etienne et qui allait y procéder.

Les obsèques se sont accomplies au milieu d'un calme parfait. M. le maire de la Ricamarie, un de ses adjoints et M. le commissaire de police du Chambon, marchaient en tête du cortège.

Nous avons annoncé que l'*Eclaireur* a été saisi jeudi à cause du récit dénaturé qu'il avait fait sur les événements de la veille. L'incident dont on s'occupe le plus après celui que nous venons de donner de l'enterrement des victimes est la rétractation que publie le journal l'*Eclaireur* dans son numéro de samedi.

Nous apprenons que la Cour impériale de Lyon a rendu un arrêt par lequel elle évoque les faits criminels ou délictueux relatifs à la grève des mineurs.

Deux magistrats de la Cour, M. le président Baudrier et M. l'avocat général Béranger, sont arrivés à Saint-Etienne.

Le *Journal officiel* publie des décrets en date du 19, nommant MM. Schneider, président du Corps-Législatif; Alfred Leroux, Jérôme David et Dumurat, vice-présidents; M. Jérôme David, grand-officier de la Légion d'Honneur.

— On lit dans la *Patrie*:

« L'instruction préliminaire concernant les individus transférés à Bicêtre est terminée.

» Le fort de Bicêtre est rendu à son calme ordinaire.

» Sur les 1.033 détenus, les magistrats instructeurs n'ont gardé sous mandats de dépôt (et provisoirement pour un certain nombre) que 200 individus pris sur le boulevard Montmartre, dans la rue Vivienne, place de la Bourse ou rue Drouot. Plus de 800 personnes ont donc été rendues à la liberté depuis lundi.

» Les 200 individus ainsi placés sous mandat de dépôt ont été ramenés à Paris. Ils sont détenus actuellement à la prison de la Santé. Plusieurs de ceux-ci n'ont pas voulu faire connaître leur identité.

» Outre cette catégorie d'inculpés, deux magistrats instructeurs poursuivent activement l'information concernant les actes coupables et de pillage commis par d'autres individus à Belleville, à Ménilmontant, à la Bastille, rue Rambuteau et chez des armuriers.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, de la cérémonie touchante qui a eu lieu à Beaupreau, à l'occasion de la cinquantième année de prêtrise de M. Fourmy, curé de Saint-Pierre de Saumur. Nous donnons aujourd'hui le discours que M. Coutant, curé de Notre-Dame de Cholet, et l'un des plus anciens vicaires de M. Fourmy, a prononcé dans cette solennité:

*Magnificat anima mea Dominum.*

*Quia fecit magna qui potens est.*

Mon âme glorifie le Seigneur, parce que Celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses.

Monseigneur,

Vénérés confrères, etc.

C'est le Cantique d'amour qui sort de l'âme du prêtre qui veut offrir aujourd'hui un hommage public de sa reconnaissance au Dieu qui a réjoui sa jeunesse, qui console, qui fortifie sa vieillesse.

Le Seigneur l'a aimé, l'a choisi entre mille, l'a fait son prêtre, a remis entre ses mains tous les trésors de sa grâce et de ses miséricordes. Il l'a fait si riche de ses dons que, pendant cinquante ans, ce prêtre a pu donner, sans jamais refuser, à tous ceux qui avaient faim, aux petits comme aux grands, distribuant largement tantôt le pain matériel, tantôt le Pain céleste, le pain de la parole, de l'intelligence et de la vie. Il a nourri un grand peuple, a pourvu à tous ses besoins et, au bout de sa longue carrière évangélique, comme les Apôtres, il doit confesser devant J.-C. que jamais rien ne lui a manqué.

Au souvenir de tant de bienfaits, son âme, sa chair, tout son être ont tressailli en Dieu son Sauveur. *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum*; il a dit: « Je veux présenter mes vœux au Seigneur, dans son temple, au milieu de tout son peuple. »

*Vota mea Domino reddam in conspectu omnes populi ejus.*

O vous tous qui aimez le Seigneur, venez louer et bénir avec moi Celui de qui descend tout don parfait.

*Congratulamini mihi, omnes qui diligitis Dominum.*

Vous avez entendu cet appel, vénérés Confrères, pieux laïques; vous êtes accourus de toutes les parties du diocèse pour chanter avec cet ami, avec ce père, l'hymne de la louange et de la reconnaissance. Et vous, vierges chrétiennes, pieux fidèles, vous avez appris tant de choses par la renommée, vous vous trouvez si privilégiés d'avoir été choisis pour recueillir les derniers exemples, les dernières prières de l'homme de Dieu, que vous êtes heureux de mêler vos prières aux nôtres.

O Saumur, si tu étais là!... Bien mieux qu'en ces jours de craintes et d'alarmes où tous tes enfants couraient à Notre-Dame de pitié, faisant retentir les rues de la cité de leurs cris et de leurs gémissements, tu te lèverais tout entier et tu dirais avec un amour, un entrain, avec des accents que je ne puis trouver: Mon âme glorifie le Seigneur pour toutes les grandes choses qu'il nous a faites par ce bon prêtre. *Magnificat anima mea Dominum.*

Parlez, vous les dignes Représentants de cette ville importante, vous surtout Pasteur de Saint-Pierre, de cette Eglise qui se glorifie du privilège de n'avoir que des curés de choix; dites quels sont les vœux que vous avez reçus de tout ce peuple, et des pauvres et des riches et des enfants et des pères et des épouses et des vierges. Que le Seigneur les entende et que les Anges en apportent tous les fruits à Celui qui les a si bien mérités.

Et Fontaine, Fontaine le premier témoin de ses travaux, de son zèle, de son dévouement, Fontaine qui n'a rien oublié, qui n'oubliera jamais avec quelle joie il mêlerait sa voix à ce concert général!

(La suite au prochain numéro.)

— Je m'en vais, répartit l'enfant.

— Bon débarras! ajouta la Gervaise.

— Mon père, reprit Armelle, je vous prie de me donner l'anneau de noce de ma mère.

Le coupeur de paille devint blême.

Il l'avait passé au doigt de la Gervaise...

Armelle l'avait reconnu à la main de cette femme, et cela lui avait semblé un sacrilège.

« Donne-le, je t'en achèterai un autre », dit le coupeur de paille.

La Gervaise jeta un regard venimeux sur Armelle, arracha la bague de son doigt et la jeta à terre aux pieds de l'enfant.

Armelle la ramassa, la baisa, l'attacha à la croix du chapelet d'Annette qu'elle portait à son cou; puis elle dit d'une voix lente, grave, navrée:

« Adieu, mon père. »

Daniel éprouva un tressaillement.

« Reste, dit-il, je ne te battraï plus. »

Mais la Gervaise se leva, et se plaçant résolument en face de Daniel:

« Elle ou moi, choisis! »

Armelle ouvrit la porte et répéta:

« Adieu, mon père! »

Elle la tira après elle, baisa l'une après l'autre les trois marches de pierre, et s'en alla...

Le ciel était bleu, les étoiles brillèrent. Armelle ne se sentait pas isolée. Il lui semblait qu'un compagnon invisible l'escortait prêt à la défendre, sa mère ou son ange gardien; elle ne savait lequel, peut-être les deux. Les mères qui sont mortes obtiennent peut-être de Dieu de guider les pas de leurs enfants chéris. L'âme pleine d'une rêverie profonde, chassée du toit de son père, elle se rendit à la demeure de sa mère, au cimetière tout noyé en ce moment dans la grande ombre de l'église. Les pâquerettes faisaient un tapis étoilé, des oiseaux chantaient dans l'églantier. La famille des musiciens d'Annette s'était multipliée. L'enfant s'endormit sur la tombe protégée par le clocher, charmée par les concerts de la nuit. Enveloppée de parfums, de paix et de prières, elle reposa, se fiant à la Providence qui habille ceux qui ne filent point et nourrit ceux qui ne sèment pas.

Elle s'éveilla avec le soleil, les martinets de la tour et la cloche de l'église.

Elle se glissa dans un confessionnal, car elle avait honte de ses guenilles qui s'effrangeaient en dentelures sur ses jambes nues.

Après la messe elle sortit.

Qu'allait-elle faire?

Chantefleur était partie pour recueillir un héritage dans une province éloignée. Mais on était au temps de

la moisson, la récolte était belle. Armelle trouverait bien une petite gerbe. Elle la changerait pour un pain chez le meunier qui était un brave homme.

Et Armelle s'en alla chercher les épis oubliés par les moissonneurs. La Providence la conduisit dans le champ de Patriarche: elle le savait bon. Elle glana tout le jour, froissa des épis qu'elle mangea, but au ruisseau dans le creux de sa main, trouva des mères pour son dessert; puis, lassée, sa glane à côté d'elle, cachée dans l'ombre de la maitresse gerbe, elle s'endormit l'enfant chassée, presque maudite, balbutiant le nom de sa mère qu'elle répétait avec celui de Dieu.

Au cri poussé par Pierrot:

« C'est la fille au coupeur de paille! » les métayers, les journaliers accoururent. Armelle confuse se leva, secouant sa jupe déchirée, écartant ses cheveux blonds de son visage pâle:

« Vous me laisserez ma gerbe? demanda-t-elle à Yaume.

— Faut que tu aies joliment travaillé, pauvre miette! dit Pierre, pour avoir tout ça. Ah! mais, une idée, vous autres! Si la fille au coupeur de paille présentait la gerbe à Jean Patriarche?

— Ça va! et c'est une fameuse idée!

(La suite au prochain numéro.)

Et vous, Monseigneur, comme nous aimons à vous trouver, à vous contempler radieux au milieu de cette belle fête de famille ! Ils sont pénibles, nous le savons, les labeurs de l'épiscopat, surtout dans ce siècle mauvais ; comme le Seigneur se plaît à multiplier les consolations là où les douleurs abondent ! *Sacundum multitudinem dolorum meorum in corde meo consolationes tuae laetificaverunt animam meam.* En présence de tous ces prêtres vénérables qui ont blanchi dans les travaux, qui ont honoré leur ministère par leurs vertus et par leurs œuvres ; de ces prêtres dont vous êtes le Père, le guide, le soutien et la vie ; comme vous sentez votre âme se dilater, surabonder de joie ! avec quels accents vous ré- pêtez avec nous tous : « Mon âme glorifie le Seigneur pour la grande faveur qu'il m'a faite en me donnant de si saints prêtres !... »

*Magnificat anima mea.*

Oui, cette fête est la fête de la reconnaissance ; c'est le sentiment qui est dans tous les cœurs, c'est le but de cette pieuse cérémonie.

Cependant ces Jubilés cinquantièmes, ces noces d'or semblent un fait nouveau dans l'Eglise, surtout, si on considère leur nombre et les proportions immenses qu'ils prennent.

Il y a quelques années, c'était notre Pontife vénéré qui ouvrait cette espèce d'ère nouvelle. Vous vous souvenez comment tous les enfants de la grande famille du diocèse n'avaient qu'un cœur et qu'une voix pour bénir le Ciel du présent qu'il nous a fait en nous donnant notre Evêque, de la faveur qu'il nous accorde en nous le conservant, des œuvres anciennes et nouvelles qu'il inspire sans cesse à son zèle et à son dévouement. Le mouvement était donné, il se répandait dans toutes les directions, et partout il produisait les mêmes fruits de bénédictions.

Voilà qu'un jour, l'univers entier se lève comme un seul homme pour acclamer le bien-aimé Pie IX, la colonne inébranlable de l'Eglise, la grande figure de notre époque, la merveille de notre siècle, Pie IX, notre joie et notre espérance, notre gloire. *Tu gloria Jerusalem, tu laetitia Israël, tu honorificentia populi nostri.*

Ce sont les saintes paroles que les échos des quatre coins du monde répètent et se ren-voient.

Comment expliquer ce fait que le monde n'avait point encore vu, ce fait qui a réjoui toutes les âmes chrétiennes, qui a étonné, effrayé l'impiété sans la désarmer, ce fait qui a pris les proportions d'un fait vraiment catholique ? Ne devons-nous pas y reconnaître comme une manifestation de l'esprit de Dieu, qui dirige l'Eglise, non seulement dans son enseignement, mais encore dans ses faits et gestes, jusque dans ses moindres mouve-ments.

Notre siècle s'est élevé à l'égal de Dieu ; reniant tous les siècles passés qui ne sont que ténèbres, il a dit dans son orgueil : « Je suis la lumière ; je veux faire un monde nouveau. » De là sa haine profonde pour toutes les traditions, pour toutes les institutions et les œuvres que nous ont laissées nos pères ; de là ce mépris pour la vieillesse, mépris qui s'étend, se généralise et menace de détruire les liens les plus solides de la famille.

Comme elle est simple, mais comme elle est belle, pleine de clartés lumineuses pour tous les esprits, la réponse que l'Eglise fait à toutes ces impiétés absurdes, à tous ces rêves insensés ! Elle célèbre ses Jubilés cinquantièmes, ses noces d'or. Dans ces fêtes si touchantes, elle rend au vieillard le rang, la place d'honneur qui lui appartient. Elle a regardé au Ciel ; elle a vu sur le trône le plus élevé, le Père éternel que Daniel appelle l'Ancien des jours ; à côté de l'Agneau immolé ; *antiquus dierum* ; puis vingt-quatre vieillards qui ont à la main des coupes d'or pleines de parfums, qui ont pour mission de présenter les prières des saints et d'entonner le cantique nouveau.

L'Eglise du ciel est la forme et le modèle de l'Eglise de la terre, et nos fêtes semblent être comme une faible apparition de ces beautés

célestes. Vous savez du reste que l'Eglise catholique vit des saintes traditions du passé, qu'elle rend un culte religieux à nos pères, que, dans ses plus augustes assemblées, elle les consulte toujours avant de rien décider, qu'elle nous dit à tous : *Seniores audite* : Ecoutez les vieillards.

L'Esprit-Saint ne nous enseigne-t-il pas que la vieillesse est une couronne de dignité, *corona dignitatis senectus*, quand elle a marché avec persévérance dans les voies de la justice, *quae in viis iustitiae reperitur*.

Qui est-ce qui forme cette couronne ? Leurs cheveux blancs, *dignitas senum, caesaries* ; parce qu'ils sont comme le symbole de leurs travaux ; puis leur grande expérience dans les choses de Dieu que tous respectent et consul- tent.

*Multa peritia.* Mais la vraie richesse de cette couronne, c'est le nombre même de leurs jours, qui détermine aussi le nombre de leurs vertus et de leurs mérites ; aussi, quand nos livres saints veulent louer un vieillard, ils se contentent de nous dire qu'il était plein de jours, *plenus dierum*. Je trouve tant de beautés, tant de richesses dans cette expression, que je veux chercher à les faire ressortir par quel-ques exemples.

*Seniit Joiada plenus dierum.*

Joiada a vieilli ; c'est le fait du temps ; il est plein de jours, c'est sa gloire. Il a restauré le temple, lui a rendu sa beauté et son éclat. Il a rétabli la discipline parmi les lévites, l'ordre dans les sacrifices. Il a réconcilié le peuple avec son Dieu et avec son roi. Il a fait le bien devant tout Israël, *eo quod fecines bonum in Israël*. Voyez-vous comme tous les jours de ce grand prêtre s'ajoutent les uns aux autres pour former à ce vieillard la plus belle et la plus riche des couronnes, *corona dignitatis senectus*.

*Job Senex et plenus dierum.* — Job est vieux — il est plein de jours. Il a été le père des pauvres, *pater pauperum*, l'œil de l'aveugle, le père du boiteux, *oculus caeco, pes claudis*. Il a consolé le cœur de la veuve, *cor viduae consolatus*. Il a recueilli l'orphelin qui était sans soutien, *pupillum ceri non erat adjutor*. La bénédiction des mourants est mille fois descendue sur son cœur compatissant, *benedictio perituri super me veniebat*. Comme ils sont beaux les jours de ce saint vieillard ! Comme ils ornent bien cette tête que les épreuves ont fait blanchir, mais que l'adversité n'a jamais fait plier ! *Corona dignitatis senectus*.

*David Senex et plenus dierum.* — David est vieux ; il est plein de jours. Jeune et ardent, il a osé se déclarer l'athlète de Goliath et a triomphé de cet orgueilleux ennemi d'Israël par la confiance qu'il avait en Dieu.

Il a été l'homme de la droite du Seigneur, l'homme suivant son cœur, le chanteur de sa gloire et de ses miséricordes, le prophète inspiré de tous nos mystères. Il a glorifié Israël, a étendu les limites de son royaume, établi partout la paix et fait régner l'abondance. Ce roi porte un beau diadème, mais ses jours lui forment une couronne beaucoup plus précieuse. Puis, à tous ces jours, il en ajoute un autre qui n'est pas le moins méritoire devant Dieu et devant les hommes. Dans la plénitude de sa gloire, volontairement et librement, par amour pour son peuple, il descend de son trône où il fait monter le sage Salomon, et consent à passer le reste de sa vie dans l'obscurité et l'oubli. *Corona dignitatis senectus*.

Les vieillards ont une autre couronne qui n'est pas moins précieuse que cette première. *Corona senum, filii filiorum*.

La couronne des vieillards, ce sont leurs enfants et les enfants de leurs enfants. Voyez ces bons patriarches dont les épouses bénies ont été comme une vigne abondante ; *uzor tua sicut vitis abundans*. Ils ont vieilli et ils ont vu les enfants de leurs enfants jusqu'à la quatrième génération. Vous les figurez-vous ces vieillards, au foyer domestique, entourés de tous ces enfants qui se multiplient et croissent comme une riche germination de jeunes oliviers qui ont été plantés dans une terre riche

et fertile ? *Filii tui sicut novellae olivarum in circuitu mensae tuae* : Quelle admirable couronne pour ces vieux pères ! Elle leur est d'autant plus chère qu'elle leur a coûté plus de travaux, de soucis, de dévouement. *Corona senum, etc.*

Le prêtre lui aussi est un père, père pour féconder la vie divine dans la société ; père pour donner des enfants à l'Eglise et à Dieu. Cette paternité, quoique céleste, n'en est pas moins soumise aux douleurs les plus cuisantes, aux travaux les plus pénibles, à des sacrifices qui se renouvellent sans cesse. On a souvent admiré et loué ce peintre fameux qui s'est enfermé de longues années dans son atelier afin de créer un chef-d'œuvre qui fit passer son nom à la postérité : combien est plus digne d'éloge le prêtre qui se fait comme prisonnier dans un obscur réduit et use sa vie à peindre sur des toiles de chair l'image de Dieu, à créer de ces chefs-d'œuvre qui doivent orner le ciel pendant l'éternité ! Mais aussi, quand un prêtre, sans se lasser, sans se décourager, a travaillé, pendant cinquante ans, à multiplier la sève divine dans les âmes, à créer de nouveaux enfants à Dieu, qui peut dire quels sont les fruits bénis de cette paternité divine ? Comptez ses premiers enfants, les enfants de ses enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération ; il semble hériter des bénédictions promises à Abraham, *multiplicabo semen tuum sicut stellas caeli, velut arenam qua estin littore maris*. Je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel, comme le sable qui est sur le bord de la mer.

Encore vous ne voyez pas tous les membres de la famille ; regardez au ciel ceux que, par un effort surhumain, il a engendrés à la vie, à la dernière heure, et qui eux aussi le proclament leur père devant Dieu et devant les anges. *Corona senum filii filiorum*.

Que cette nouvelle couronne des vieillards va bien à la couronne de leurs œuvres, à la couronne de leurs cheveux blancs ! Le tout est comme une auréole de gloire qui orne leur tête et qui leur gagne le respect, la vénération, l'amour de tous nos cœurs.

Donc, nos chers frères, fêtons, fêtons nos vieux pères, c'est une chose juste, utile et sainte. Nos pères sont notre gloire, *gloria filiorum, patres eorum*.

Familles chrétiennes que le ciel a bénies et multipliées, fêtez vos vieux pères. Ils sont votre gloire ; ils vous laissent un nom qu'ils ont honoré par leurs vertus et les saintes traditions qu'ils ont reçues de leurs ancêtres.

Paroisses chrétiennes, fêtez vos vieux pasteurs. Ils sont votre gloire : ils ont défendu avec tant de courage, propagé avec tant d'ardeur cette foi sainte qui grandit les âmes, tous ces enseignements salutaires qui font le bonheur, la joie, la vie de vos familles !

Et nous aussi, prêtres de J.-C., fêtons nos aînés dans le sacerdoce. — Ils sont notre gloire ! Si dans nos chétives paroisses le ministère saint est honoré des populations, c'est à leurs vertus, à leurs œuvres, à leur dévouement que nous le devons. *Gloria filiorum, patres eorum*.

De bons Saumurois nous ont souvent répété qu'ils n'accepteraient que sous de grandes réserves l'héritage du vieux pasteur qu'ils entouraient de tant de respect. — C'était vraiment prudence.

A l'heure du départ et de la séparation, l'homme de Dieu cherchait le moyen de laisser un petit souvenir à ceux qu'il avait le plus aimés, à ses pauvres. Il cherchait, mais il cherchait en vain, quand le ciel lui vint en aide par une bonne inspiration ; il consent à se vendre lui-même, de manière qu'il lui sera aussi difficile qu'à saint Augustin de faire un testament.

L'Eglise de J.-C. ne renonce jamais à l'héritage de ses saints prêtres ; elle recueille leurs mérites et leurs vertus, elle en compose un trésor précieux qu'elle distribue à tous ceux qui ont besoin. Ce n'est pas nous, non plus, vénérés frères, qui rejeterons l'héritage de nos illustres devanciers.

Nous sommes si heureux de trouver les églises qu'ils ont bâties et restaurées, les écoles et les institutions qu'ils ont fondées, les âmes qu'ils ont sanctifiées, tous les bons exemples qui restent vivants dans nos paroisses. Pour moi, il est deux noms également illustres que je garde comme un précieux héritage... Bernier et Fourmy ! Ces deux noms restent toujours gravés dans mon cœur ; ils me rappellent les enseignements et les exemples qui ont initié ma jeunesse sacerdotale au saint ministère. Si je faisais un appel à mes frères dans le vicariat de Saumur, tous parleraient comme saint René, qui attribuait à saint Maurille tout le bien qu'il pouvait faire. Toi aussi, Eglise de Saumur, tu garderas fidèlement l'héritage de ton vieux pasteur : son nom, ses œuvres, sa maison de frères, ses orphelinats, ses ouvroirs, sa chère chapelle Saint-Jean. — Toutes ces œuvres vivront et se développeront, confiées qu'elles sont à un nouveau pasteur qui joint à l'activité de la jeunesse la maturité de la vieillesse. C'est vous, Monseigneur, qui conserverez le plus précieusement l'héritage de vos vieux prêtres. Ils sont à vous, ces prêtres, avec tout le bien qu'ils ont fait et que vous leur avez inspiré. Maintenant ils sont la consolation de votre ministère ; plus tard, ils seront votre couronne. Oui, nous reverrons ce que nous voyons aujourd'hui : notre évêque, sur un trône brillant ; autour de lui, la couronne de tous ses saints prêtres, de tant de vierges, la couronne de tous les pieux fidèles qui ont écouté sa voix. *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*.

S'il nous est si doux de nous trouver réunis comme des frères dans cette pieuse enceinte, que sera-ce quand nous nous reverrons tous ensemble dans une terre meilleure, dans les splendeurs éternelles du ciel !... O Monseigneur ! en nous bénissant, demandez, et vous, confrères vénérés, âmes saintes, demandez aussi par vos prières, demandons tous ensemble qu'aucun de nous ne manque à ce rendez-vous, but de tous nos desirs et de toutes nos espérances. Amen.

On annonce que le conseil d'Etat va être saisi d'un projet de loi tendant à rendre aux suffrages de tous les commerçants la nomination des juges des tribunaux de commerce, qui appartient à des notables choisis arbitrairement par l'administration.

Par décision du 3 juin, S. Exc. M. le ministre de la guerre a décidé que des militaires seraient mis cette année, comme les années précédentes, à la disposition des cultivateurs pour les travaux des champs.

Les demandes de travailleurs militaires seront transmises à l'autorité militaire par l'intermédiaire de la préfecture.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Brest, 20 juin. — La cérémonie de la pose du câble transatlantique a eu lieu avec une grande solennité.

L'immersion du câble côtier a bien réussi. Le temps est superbe ; le *Greant-Eastern* partira jeudi, déroulant son câble.

Madrid, 20 juin. — L'*Impartial* dit qu'une grande effervescence règne à Cadix, par suite de l'arrestation du président du club républicain, qui a parlé d'une manière offensante pour le régent.

Florence, 20 juin. — La *Gazette officielle* dit qu'hier au soir Milan était tranquille. Les tentatives dans les autres villes, afin de pousser les populations à des démonstrations et à des désordres, ont complètement échoué.

Un télégramme d'aujourd'hui confirme la

nouvelle du rétablissement complet de la tranquillité.

Plusieurs arrestations des promoteurs des désordres ont été opérées.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
Pour la soumission, la construction,  
et l'exploitation  
DU  
**CHEMIN DE FER**  
**D'ORLÉANS A CHALONS**  
(SUR MARNE)

MIS EN ADJUDICATION  
Par décret impérial du 29 mai 1869  
En exécution de la loi du 18 juillet 1868.

Statuts reçus par M<sup>e</sup> MOUCHET,  
notaire, à Paris.

**CAPITAL : 60 millions.**

**SOUSCRIPTION**  
publique et définitive  
à 60,000 actions et 120,000 obligations.

Les actions sont de 500 fr. payables :

- 100 fr. à la souscription ;
- 100 fr. à la répartition qui suivra l'adjudication ;
- 300 fr. par termes égaux de 100 fr., de six mois en six mois à dater de l'adjudication.

Les intérêts et dividendes se paieront les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

**Garanties et avantages attachés aux actions.**

- 1<sup>o</sup> Affectation spéciale de la subvention de l'Etat assurant 4 0/0 d'intérêt et l'amortissement ;
- 2<sup>o</sup> Revenu du trafic, dont le minimum, déter-

miné par les statistiques officielles, assure encore 4 0/0 de dividende.

Total, 8 0/0 de revenu annuel, sans tenir compte de l'augmentation normale des produits ;

3<sup>o</sup> Droit de souscrire, au prix exceptionnel de 275 fr., par privilège, mais simultanément, deux obligations par chaque action, moyennant le versement immédiat de 25 fr. par obligation.

Les obligations sont remboursables à 500 fr. et produisent 15 fr. d'intérêt annuel, payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre.

**Tout porteur D'UNE action fait partie de l'assemblée générale.**

Le capital-actions sera définitivement fixé suivant le chiffre de la subvention.

**Administration et contrôle.**

Les membres du Comité soumissionnaire doivent être agréés par le ministère des travaux publics. (Art. 3 d'un arrêté antérieur.)

La répartition des actions, s'il y a lieu sera faite sous le contrôle de l'autorité. (Même article.)

Le conseil d'administration sera nommé en assemblée générale. (Art. 16 des Statuts.)

**COMITÉ PROMOTEUR :**

- Le général de division DE PREUILLY, grand-officier de la Légion-d'Honneur ;
- Le comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC ;
- Le vicomte de BOISGUILBERT ;
- EUGÈNE DUPIN (fils de PHILIPPE), conseiller général de la Nièvre, chevalier de la Légion-d'Honneur ;
- A. JACQUESSON, chevalier de la Légion-d'Honneur, de la maison JACQUESSON ET FILS, négociants à Châlons-sur-Marne.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Les membres du conseil d'administration, sauf leur acceptation, seront choisis, en ou-

tre, et à côté de quelques grandes influences centrales, parmi les sommités locales, c'est-à-dire :

Les Maires d'ORLÉANS, MONTARGIS, SENS, TROYES, ARCIS-SUR-AUBE, CHALONS-SUR-MARNE ;

Les Députés, Conseillers généraux, Présidents des Tribunaux de commerce et grands Propriétaires ou industriels des départements du LOIRET, de l'YONNE, de l'AUBE et de la MARNE.

**VERSEMENTS A FAIRE :**

- Pour une action..... 100 fr.
- Pour deux obligations..... 50 fr.

Par souscription simultanée... 150 fr.

Chaque souscripteur peut verser, chez son banquier ou son agent de change, soit en espèces, soit en valeurs cotées.

L'envoi peut être fait directement par lettre chargée et adressée au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris.

**LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE**

du 20 au 30 juin :

A PARIS, dans les bureaux de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin ;  
Et DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les correspondants de l'UNION DES ACTIONNAIRES indiqués par les feuilles locales et les affiches.

NOTA — Pour tous renseignements et documents, Statuts, Cartes, Notices, Tableaux d'intérêts et d'amortissement progressif. Comparaison de la valeur des actions du Chemin de fer d'Orléans à Châlons-sur-Marne, avec les actions et obligations des autres chemins de fer français, s'adresser au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris, et à ses correspondants. (249)

**CRÉDIT FONCIER SUISSE**

Le coupon des obligations de l'Emprunt de 50 millions 3 pour 0/0 de la SOCIÉTÉ DU CRÉDIT FONCIER SUISSE, échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1869, est payé dès à présent dans les Bureaux de la Société.

AU SIÈGE SOCIAL, rue du Rhône, 22, à GENEVE ;

AU SIÈGE ADMINISTRATIF, rue Scribe, 3, à Paris.

Le 2<sup>e</sup> tirage au sort des dites obligations aura lieu, en séance publique, à GENEVE, le 20 juillet prochain. (234)

**Marché de Saumur du 19 juin.**

Froment (l'h.) 77 k. 19 77	Huile de noix 50 k. 57 —
2 <sup>e</sup> qualité. 74 19 —	— chenevis 50 40 —
Seigle . . . . . 75 11 75	— de lin. . . . . 50 44 —
Orge . . . . . 65 12 —	Graine trèfle 50 — —
Avoine. . . . . 50 12 50	— luzerne 50 — —
Fèves . . . . . 75 — —	Foin (charr.) 780 75 —
Pois blancs. . . . . 80 30 —	Luzerne — 780 65 —
— rouges. . . . . 80 28 —	Paille — 780 55 —
Graine de lin. 70 27 —	Amandes . . . . . 50 — —
Colza . . . . . 65 23 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . . . 50 14 —	Cire jaune. . . . . 50 170 —

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 180 à 250	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 <sup>re</sup> id. 60 à 70	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. 50 à 65	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. 45 à 50	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> id. 32 à 40	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. » à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1868. . . . . 85 à 100	Champigny, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 150 à 200
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. » à »	Varrains, 1868. . . . . 85 à 100
Varrains, 1868. . . . . 85 à 100	Bourgueil, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 105 à 150
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. » à »	Restigny 1868. . . . . 95 à 105
Chinon, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> id. 80 à 100	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

**L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.**

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**  
SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX  
DE  
**BIENS DE L'ÉTAT**  
**ANCIEN HOTEL BOUTET**  
A SAUMUR.

Le public est prévenu que le **lundi 12 juillet 1869, à midi**, en l'hôtel de la Sous-Préfecture à Saumur, devant M. le Sous-Préfet, délégué par M. le Préfet, en présence de M. le Receveur des Domaines et de M. le Chef de bataillon commandant le Génie à Saumur, il sera procédé, sans adjudication préparatoire, à la vente aux enchères, en un seul lot, des immeubles non affermés dépendant de l'ancien hôtel Boutet, situés rue de la Petite-Bilange, n° 12, à Saumur, et comprenant, SAVOIR :

Un grand bâtiment à deux étages donnant sur la rue de la Petite-Bilange ;

Un jardin, cour et dégagements attenants au bâtiment et s'étendant jusqu'au quai de l'Ecole de cavalerie.

Le tout d'une superficie de 1,435 mètres carrés environ.

La mise à prix est fixée à 28,000 francs.

Le cahier des charges, le plan des lieux, le procès-verbal d'estimation, sont déposés dans les bureaux de la Sous-Préfecture et au bureau des Domaines, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le Receveur des Domaines,  
(250) PARISOT.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**4,000 FRANCS**  
A DONNER A RENTE VIAGÈRE  
A 3 p. 100.  
S'adresser audit notaire. (217)

Etude de M<sup>e</sup> HANOTEAU, notaire à Cholet.

**A LOUER**  
APRÈS DÉCÈS,  
**UN BEL HOTEL,**  
Situé ville de Cholet, près la gare des voyageurs.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FERCHAUD, qui exploite l'hôtel, ou à M<sup>e</sup> HANOTEAU, notaire. (251)

**ART DENTAIRE.**

Le docteur **Belmant**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

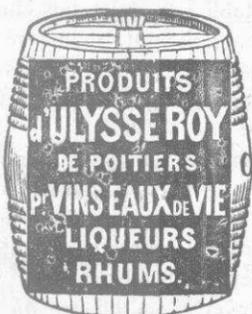
**OFFRE D'AGENCE**

dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGIARD et C<sup>o</sup>, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
Rue de la Chouetterie, 7,  
MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Emile LEROUX, notaire. (247)

**AVIS AUX PÊCHEURS.**

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson.  
Prix 0 fr. 75 c. (246)



**GLUTEN-VERON**  
Potage breveté  
**ROY & BERGER**  
de Poitiers.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale  
Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

**A LOUER**  
Pour la Saint Jean 1869,  
DEUX PORTIONS DE MAISON  
avec écurie, rue Haute-Saint Pierre, joignant la maison de Fos.  
S'adresser à M. GIRARD père.

**FABRIQUE D'ENCRE**  
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 JUIN.			BOURSE DU 21 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71 25	»	»	70 20	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	102	»	»	103 15	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	493	»	»	493	»	»
Banque de France. . . . .	2890	15	»	2890	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1595	10	»	1575	»	20
Crédit Foncier colonial. . . . .	401 25	»	»	405	3 75	»
Crédit Agricole. . . . .	615	»	»	640	5	»
Crédit industriel. . . . .	647 50	»	»	646 25	»	1 25
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	243 75	»	3 75	246 25	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	707 50	2 50	»	705	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	921 25	1 25	»	921 25	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1096 25	»	1 25	1091 25	»	5
Est. . . . .	575	»	1 25	578 75	3 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	945	3 75	»	942 50	»	2 50
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	625	»	»	625	»	»
Ouest. . . . .	585	1 25	»	583 75	»	1 25
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1490	»	»	1490	»	»
Canal de Suez. . . . .	535	3 75	»	530	»	5
Transatlantiques. . . . .	290	»	3 75	282 50	»	7 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56 80	»	10	56 60	»	20
Autrichiens. . . . .	770	1 25	»	768 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	512 50	2 50	»	513 75	1 25	»
Victor-Emmanuel. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	59	1	»	59	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	317 50	»	1 25	320	2 50	»
Saragosse. . . . .	72 50	1 50	»	74	1 50	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	57	»	»	57	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	105 50	2 50	»	106 25	»	75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	345	»	»	344	»	»
Orléans. . . . .	336	»	»	336 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	334 50	»	»	335	»	»
Ouest. . . . .	333	»	»	336	»	»
Midi. . . . .	333	»	»	333 50	»	»
Est. . . . .	331	»	»	330 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.